

Chômage, précarité, licenciements : Les capitalistes nous coûtent cher !

Le gouvernement Hollande, conformément aux dogmes libéraux, vient d'adopter des mesures d'austérité qui vont alimenter la récession. En reprenant l'essentiel du rapport Gallois, le gouvernement offre notamment au patronat 20 milliards d'euros de crédit d'impôt, soit une baisse de 6 % du « coût » du travail. Ce sont les couches populaires qui vont payer ce cadeau par une hausse des principaux taux de TVA et par la baisse des dépenses publiques. Moins de pouvoir d'achat, de services publics, de protection sociale, et d'emplois publics, voilà ce que ce gouvernement appelle la justice sociale !

On ne peut pas faire de l'austérité budgétaire sans casser

l'activité économique, tarir les recettes de l'État et au bout du compte augmenter les déficits. On ne peut pas affirmer que la baisse du « coût » du travail produit un effet vertueux en faveur de l'emploi alors que depuis les années 80, la répartition des richesses en défaveur des salaires a vu simultanément la hausse des profits et la hausse du chômage. Tous les indicateurs sont au rouge. Les perspectives de croissance sont plus proches de 0,3 %, voire moins, que de l'hypothèse de 0,8 % du gouvernement. Le pouvoir d'achat s'effondre de 1,2 % en 2012, les licenciements touchent tous les secteurs, les emplois publics continuent de baisser, le chômage augmente de mois en mois, la barre des 10 millions de pauvres va bientôt être atteinte.

**Imposons dès maintenant d'autres choix au gouvernement et au MEDEF,
par nos mobilisations et la convergence des mouvements sociaux européens.**

Le coût du capital, voilà le problème !

La thérapie de choc préconisée par les libéraux, en France comme en Europe, est fondée sur deux mensonges, celui d'un « coût » du travail trop élevé générateur de chômage et celui des rigidités supposées du marché du travail. Au début de la crise, intérim et CDD ont servi de variables d'ajustements. Désormais, on attaque le noyau dur du salariat par des plans sociaux massifs comme à PSA, SANOFI, Arcelor-Mittal, dans les grandes enseignes du commerce, et en cascade chez tous les sous-traitants.

Les négociations autour des accords « compétitivité-emploi » (censés être des accords gagnant-gagnant) sont un véritable jeu de dupes. L'expérience de nombres d'entreprises nous prouve que l'entourloupe qui consiste à baisser les salaires tout en augmentant le temps de travail au nom de la préservation de l'emploi, se termine au final par des

licenciements. C'est l'ensemble de la répartition des gains de productivité qu'il faut discuter, des dividendes des actionnaires aux profits financiers des entreprises. Si les accords « compétitivité-emploi » devenaient la règle, cela aboutirait à détruire les garanties collectives pour tous les salariés-es au profit de reculs sociaux au gré des rapports de force entreprise par entreprise. C'est une entreprise de destruction du principe même de contrat de travail.

Les tenants de la baisse du « coût » du travail s'appuient sur des comparaisons partielles visant à faire ressortir le « poids » des cotisations sociales patronales par rapport à d'autres pays mais en occultant totalement que cette part de salaire socialisé permet un haut niveau de protection sociale en France qui n'existe pas ailleurs et que les revenus du capital ne contribuent qu'à

hauteur de 2 % des ressources de la protection sociale. Ils passent aussi sous silence le niveau de productivité horaire plus élevé en France qu'ailleurs, au prix de conditions de travail dégradées. Ils ne prennent pas en compte l'accroissement des inégalités de salaires au profit d'une minorité (voir encadré sur les rémunérations des dirigeants). A cet égard, les mesures du gouvernement sur le coup de pouce dérisoire du SMIC et le plafonnement des rémunérations dans les entreprises publiques, ne répondent pas à la question centrale du partage de la valeur ajoutée entre profits et salaires. Quant à la question de la compétitivité hors-prix (qualité des produits, innovation technologique, emplois qualifiés..), le MEDEF la relaie au second plan alors que son niveau n'est que de 2,1 % du Produit Intérieur Brut (PIB).

L'impunité des multinationales

Un autre argument du MEDEF est que les PME sont les grandes victimes du niveau trop élevé du « coût » du travail. C'est un argument fallacieux car elles sont principalement tributaires de la pression des grandes entreprises (fausse sous-traitance, pression sur les coûts, délais de paiement trop longs) et du refus de prêts par les banques.

Les profits des grands groupes (du CAC 40 ou pas) ont progressé bien plus ces trente dernières années que ceux des PME. Le comportement des premiers vis-à-vis des seconds en est la cause. Tout le tissu des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) a été soumis à la pression des donneurs d'ordre écrasant leurs marges par des politiques de prix défavorables et asséchant souvent leur trésorerie jusqu'à la ruine. Ces entreprises très spécialisées sont captives de leur client principal, sinon exclusif, que sont

les grands groupes. Ce sont les salariés de ces petites entreprises qui en sont les premières victimes par les licenciements en cascade que cela engendre. Cette question de la relation entre donneurs d'ordre et entreprises sous traitantes est occultée par le patronat et le gouvernement. Par ailleurs, sur 12 000 entreprises de plus de 2 000 salarié-es, 500 seulement acquittent l'impôt sur les sociétés.

A l'échelle européenne, ces politiques de baisses du « coût » du travail ne peuvent que provoquer une spirale récessive car les marchés des uns sont les débouchés des autres. Le dogme du moins-disant social est un des vices originels de la construction européenne. Par ailleurs, la pratique de l'utilisation des prix de transfert entre sociétés membres d'un même groupe, de manière à localiser le bénéfice final dans

Sans pilotage stratégique public sur des programmes d'investissements et d'innovation prenant en compte les besoins sociaux fondamentaux, les impératifs écologiques, et sans outil bancaire et financier public, la relance de l'activité économique est un leurre.

Sans une véritable révolution fiscale et une harmonisation des droits sociaux par le haut, au niveau européen, la concurrence « libre et non faussée » continuera de provoquer régression sociale sur régression sociale.

un pays à fiscalité avantageuse, voire dans un paradis fiscal, peut prospérer sans obstacle dans cette Europe libérale.

Les PDG se goinfrent

Les patrons et les cadres dirigeants des grands groupes ne connaissent pas la crise. Leurs rémunérations ont explosé en 2011 (Rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers octobre 2011). Sur 60 sociétés, 14 voient pour l'année 2011 des présidents de conseils d'administration ou de conseil de surveillance toucher des sommes allant de 174 000 euros à 1,084 millions d'euros.

De 2009 à 2011, en pleine crise, les rémunérations des cadres dirigeants des grands groupes ont explosé. Les 25 % de dirigeants du CAC 40 les moins bien rémunérés ont touché entre 719 000 euros et 1,538 millions d'euros en 2011 et les 25 % les mieux lotis entre 2,9 millions d'euros et 4,5 millions d'euros. Le record est détenu par le PDG de Publicis qui toucha 16 millions d'euros, soit les revenus annuels de plus de 1200 smicards, en récompense de son « dévouement » depuis 10 ans. En comparaison, le pouvoir d'achat par ménage ne cesse de baisser depuis quatre ans et reculera de 1,2 % en 2012

Pour une approche globale des licenciements

Le système lie le poste de travail à la personne, et beaucoup de salarié-es sont condamné-es à couler avec. En rester à la simple dénonciation des « licenciements boursiers » est trop limité. D'autant que la loi interdit déjà les licenciements ayant pour seule cause la simple amélioration de la rentabilité (art 1233-3 Code du travail). Parler des licenciements boursiers, c'est réduire le problème à une « verrue » financière qu'il suffirait d'éliminer pour retourner à une compétition vertueuse et porteuse de progrès social. Alors que la réalité des plans de licenciements et des restructurations est le fruit en premier lieu de la compétition marchande.

Pour s'attaquer au problème des licenciements, il faut prendre en compte l'ensemble des salarié-es des petites comme des grandes entreprises. Aujourd'hui la loi a une définition très large des licenciements collectifs pour motif économique : difficultés économiques, sauvegarde de la compétitivité et mutations

technologiques. Saisis par les syndicats lors de plans sociaux, les tribunaux se livrent à une bataille d'interprétation de la loi.

Une nouvelle législation sur les licenciements devrait élargir les droits des représentants des salarié-es notamment avec un droit de veto suspensif, instaurer la prise en charge par le patronat dans son ensemble des coûts sociaux (maintien du salaire) de cette compétition marchande via un fonds patronal mutualisé (comme pour les accidents du travail) et imposer une obligation de résultat, et non de moyens, des reclassements des salarié-es des petites comme des grandes entreprises. Ces dernier-es n'ont pas à faire les frais de la concurrence que se livrent les entreprises pour le partage de la richesse qu'ils créent.

Le poids des grands groupes

Une étude de l'INSEE de 2009 montre que les grandes entreprises (plus de 5 000 salarié-es) qui ne représentent que 2 % des entreprises emploient 65 % des salariés-es, (50 % dans les groupes français et 14 % dans les groupes étrangers), et captent 70 % de la valeur ajoutée des entreprises.

Ces chiffres tiennent compte de la nouvelle définition de 2008 de l'entreprise, en incluant les filiales. Ils vont à l'encontre des idées reçues sur la place des PME (10 à 249 salarié-es) qui

ne représentent en réalité que 22 % de la valeur ajoutée et 13 % du chiffre d'affaires à l'export. De même, si l'on intègre les filiales tertiaires, le poids des entreprises industrielles dans le PIB remonte de 12,6 % à 14,7 % et augmente aussi la part de l'industrie dans les exportations.

La France est par ailleurs le deuxième pays européen d'accueil des investissements étrangers pour qui le soi disant « coût » du travail trop élevé n'est pas le problème car les qualifications, les

infrastructures offertes, emportent leurs décisions. En revanche, la France est la championne de l'exportation de capitaux avec des dizaines de milliards d'euros de ressources délocalisées à travers le monde pour des opérations financières et spéculatives. Des chiffres qui modifient les termes du débat sur la désindustrialisation et les responsabilités sociales des grands groupes dans la dégradation de l'emploi...

La boîte noire du chômage

Le cap des trois millions de chômeurs-franchi en septembre 2012 est en deçà de la réalité car ce chiffre ne comptabilise que les personnes inscrites à Pôle Emploi et n'ayant exercé aucune activité le mois précédent. Si on additionne toutes les personnes en sous-emploi (par exemple, le temps partiel subi pour les

femmes), les radié-es de Pôle Emploi, les dispensé-es de recherche d'emploi, les non-inscrit-es par découragement ou la moitié de ceux touchant le RSA, le chiffre réel est plus proche de huit millions de chômeurs-euses. Le nombre de chômeurs-euses de longue durée explose avec une progression de plus 9,4 % depuis 2011.

Un peu moins de la moitié des inscrit-es à Pôle Emploi est indemnisée. Les modes de calcul et la précarisation grandissante des emplois augmentent le nombre de personnes perdant leur droit à indemnisation et font grossir les rangs des bénéficiaires des minima sociaux (ASS, RSA).

Conférence sociale, où sont les femmes ?

Dans le cadre de la conférence sociale entre le MEDEF et les organisations syndicales, la question de l'emploi des femmes est totalement absente. Les femmes représentent pourtant la moitié de la population active et subissent au premier chef les conséquences des politiques d'austérité :

- Plus de la moitié des personnes au chômage et 80 % des précaires, des pauvres et des salarié-es à temps partiel sont des femmes
- Les femmes ont un salaire moyen inférieur de 27 % à celui des hommes
- Les femmes sont près de deux fois plus souvent au SMIC que les hommes
- Les femmes sont cantonnées dans 12 des 87 familles de métiers (services, éducation, action sanitaire et social).

Il faut instaurer des sanctions financières dissuasives contre les employeurs ne respectant les lois d'égalité professionnelle ou imposant des temps partiels, et par ailleurs développer massivement les crèches publiques, réviser les politiques familiales pour supprimer toute incitation au retrait d'activité des femmes.

Emplois publics toujours sacrifiés

Le gouvernement Hollande prétend en finir avec la conception comptable et aveugle de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) du précédent gouvernement. Education, Police et Justice voient leurs effectifs renforcés sur la mandature, mais les autres administrations jugées non prioritaires vont subir de nouvelles suppressions d'emplois (12 000

environ), certaines plus importantes que sous le gouvernement précédent.

Question pouvoir d'achat, la politique d'austérité se poursuit. Le gel du point d'indice, effectif depuis 2010, va se poursuivre. Ce gel du point et la non revalorisation des grilles de la Fonction publique entraîne pour un grand nombre d'agents une stagnation voire

une régression de leur pouvoir d'achat dans la mesure où, dans le même temps, ils et elles sont confronté-es aux augmentations de cotisations retraites et des complémentaires santé (mutuelles).

Compétitivité, le puits sans fond

Toutes les mesures de régression sociale annoncées par le gouvernement Ayrault, qui se caractérisent par un nouveau transfert du financement des politiques publiques des entreprises vers les ménages, sont souvent justifiées par la recherche de l'introuvable compétitivité. Depuis des années, la faible compétitivité de la France justifierait toutes les régressions sociales : réduction de la couverture sociale, baisse du montant des dépenses publiques (et donc de la qualité des services publics), augmentation de l'âge légal de départ en retraite et augmentation du nombre d'années de cotisations, etc...

Toujours, ce fameux « coût du travail » (salaires et cotisations sociales employeurs) et la fiscalité des entreprises sont pointés par le patronat comme trop élevés pour pouvoir supporter la concurrence des autres économies du monde. Au nom de la compétitivité, la contribution des employeurs aux politiques sociales régresse perpétuellement, ce qui a pour conséquence de creuser les inégalités et fait régresser la solidarité publique.

Or, cette recherche de compétitivité est un puits sans fond, il ne sera jamais assez fait dans ce domaine pour

contenter le patronat, tant que les salaires, cotisations, impôts et normes qu'il doit appliquer sont plus élevés que dans d'autres systèmes économiques ailleurs dans le monde. C'est de l'exigence même de recherche de compétitivité permanente qu'il convient de sortir, et donc de ce qui la nourrit, la mise en concurrence de tous les salariés au niveau mondial, que ce soit à l'intérieur de l'UE ou aucune norme sociale, fiscale ou environnementale n'est harmonisée (vers le haut !) ou au niveau mondial ou la multiplication des accords de libre-échange favorise ces pratiques de dumping.

Les propositions de Solidaires

Seule une politique rompant avec le tout marché, la logique du profit et se donnant les moyens financiers publics de réorientation de l'économie, fondée sur une autre répartition des richesses et soucieuse des impératifs écologiques, peut arrêter les régressions sociales imposées par les crises successives.

Seule une politique européenne fondée sur des critères de convergences sociaux et fiscaux, de contrôle des capitaux, de sortie de l'emprise des marchés financiers et de grands projets économiques écologiquement compatibles, peut ouvrir la voie à une Europe sociale et solidaire.

Seul un syndicalisme de transformation sociale fondé sur la défense de l'intérêt des classes opprimées en France et dans le monde, peut lutter contre la concurrence de tous contre tous dans laquelle le capitalisme mondialisé veut nous enfermer.

- ➔ Réduction du temps de travail à 32h, sans perte de salaire et avec embauches correspondantes
- ➔ Instauration d'un statut du/de la salarié-e reposant sur trois principes : continuité du socle contractuel avec maintien du salaire entre deux emplois ; obligation de reclassement des salarié-es sans limite de temps ; financement patronal mutualisé pour garantir ces droits
- ➔ Aucune allocation chômage inférieure à 80 % du salaire antérieur avec plafonnement pour les hauts revenus, et augmentation des minima sociaux.
- ➔ Respect de la hiérarchie des normes la plus favorable aux salarié-es. Les conventions collectives et les accords d'entreprises ne doivent pas être en deçà des droits sociaux de la loi
- ➔ Encadrement strict du recours aux CDD et sur cotisations patronales pour les emplois précaires.
- ➔ Des droits nouveaux pour les représentant-es des salarié-es dont le droit de veto suspensif sur les licenciements.
- ➔ Revalorisation du SMIC à 1700 euros et partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires.
- ➔ Harmonisation par le haut des garanties sociales entre salarié-es des grands groupes et des PME, des sous-traitants.
- ➔ Dans la Fonction publique, un statut public des emplois pour toutes et tous.
- ➔ Interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices
- ➔ Égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes.
- ➔ Rupture avec le libre-échange qui nourrit ces exigences de compétitivité, destructrices du lien social

